

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 12 Janvier 2017

Ne pas se tromper de cible !



Dans un envoi du 22/01/2017 aux directeurs de CIO, l'ANDCIO dit « comprendre les DCIO refusant d'instruire les dossiers à la hors classe des CO-Psy », sous le prétexte qu'ils ne bénéficieraient pas d'avantages suffisants dans le nouveau décret.

Dans le même temps le SGEN CFDT conseille aux DCIO de traiter les dossiers des collègues de manière indifférenciée puisque seul le critère de l'ancienneté prévaudrait.

La stratégie défendue par le SNES vise à permettre au maximum de collègues les plus anciens de partir à la retraite en bénéficiant de la hors classe, ce qui entraînera une accélération de la rotation d'accès à ce grade afin de retrouver une situation plus proche de celle des autres corps.

Une position inacceptable

Qu'une association professionnelle envisage de priver des personnels (injustement maintenus dans une situation de déclassé salarial) d'une amélioration indiciaire, comme moyen d'action pour défendre ses avantages n'est pas acceptable.

Les collègues bloqués au 11^{ème} échelon depuis de longues années qui attendent ce progrès avant leur départ en retraite apprécieront que leur responsable le plus proche puisse concevoir de les empêcher de bénéficier de l'accès à la hors classe.

Le SNES-FSU refuse cette vision corporatiste et défend l'ensemble de la profession.

Rappelons que c'est le Recteur qui au final portera les avis qui seront examinés en commission paritaire académique puis nationale.

C'est pourquoi nous demandons l'application des circulaires dans le sens le plus favorable aux collègues et demandons aux DCIO de valoriser les dossiers des collègues les plus proches de la retraite.

Les mesures de rattrapage exceptionnelles obtenues par le SNES pour l'accès à la hors classe dès cette année, visent à apurer la situation injuste imposée à notre profession depuis tant d'années, pas à organiser des sélections pour trier entre les collègues jugés les plus méritants par l'administration !

30 Janvier 2017

Sommaire :

- *Défendre l'ensemble de la profession !*
- *Et les directeurs ?*



Qu'en est-il des directeurs de CIO ?

Certes la fonction de DCIO est déconnectée de l'accès à la hors classe. Mais ceci ne signifie pas qu'ils n'en bénéficieront pas.

Avec la nouvelle grille, dès lors qu'ils entrent dans la plage d'accès à la hors classe, ils pourront y accéder et notamment une fois dépassé le blocage dû au retard pris par les collègues au 11^e échelon. Le SNES continue de demander que les collègues nommés directeurs de CIO au 1^{er} septembre 2017 bénéficient de l'accès à la hors classe, **hors contingent des 10%**.

Si le budget continue à bloquer cette accession automatique des néo DCIO à la hors-classe, le SNES demande que les faisant fonction ou les DCIO nouvellement nommés en 2017 (circulaire à venir) qui n'auraient pu en bénéficier la première année, soient favorisés par une bonification l'année suivante.

De plus, rappelons que l'accès à la classe exceptionnelle favorise largement les DCIO puisqu'ils entrent dans le contingent de ceux qui du fait de leur fonction de Directeur, fourniront principalement les 80% du corps qui va en bénéficier. Sachant que les indices iront de 880 à 932, ce n'est pas rien !

Ne cherchons pas à diviser les équipes ! Rappelons que DCIO et CO-Psy sont dans le même corps et se mobilisent pour défendre le service public d'orientation de l'éducation nationale.

Carte cible: Académie de Créteil, ça continue !

Suite à la mobilisation de nos collègues devant le Rectorat le 12 Janvier, lors du CTA, plusieurs élus et maires des communes dont les CIO sont menacés, ont reçu des délégations de CIO. Ils ont affirmé qu'ils étaient favorables à un maintien à titre gratuit des CIO dans leurs locaux. Il y a ainsi 4 CIO dans la Seine Saint Denis qui pourraient bénéficier soit de conventions tripartites (Département / Municipalité / Rectorat) soit de la poursuite de leur hébergement à titre gratuit tant qu'une solution viable n'est pas trouvée.



Dans le Val de Marne, le SNES a été reçu par la vice-présidente, chargée de l'Education qui se déclare prête à mettre gratuitement à disposition des locaux pour les 4 CIO qui sont sur la sellette.

Toutefois, le Rectorat, encouragé en ce sens par le MEN, campe sur sa position de ne pas vouloir maintenir des CIO mais de les transformer en point d'accueil, donc sans directeur et sans aucune garantie de pérennité !

Rappelons que les points d'accueil n'ont aucune existence réglementaire et que les Co-Psy ne sont pas censés y travailler puisque leur statut, actuel comme futur, prévoit un exercice en CIO ou en EPLE !

Le SNES -FSU appelle l'ensemble des collègues de l'académie de Créteil à participer au rassemblement qui sera organisé devant le MEN le 22 Février après midi pour exiger le maintien de tous les CIO ! Cette bataille est emblématique du refus d'une vision technocratique et gestionnaire de notre réseau de CIO.